

Paris, le 26 avril 1985

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Neuvième session

Siège de l'Unesco, Paris, 3-6 juin 1985

Point 9 de l'ordre du jour provisoire: Demandes de coopération technique

Costa Rica (demande n° 205.1(3))

Contribution financière pour l'amélioration de l'infrastructure, des transports, l'achat d'équipement de base, les activités relatives à l'éco-développement et à la délimitation des frontières, d'un montant de 20.000 \$, pour les réserves de Talamanca-La Amistad. Ces activités entrent dans le cadre d'un projet à long-terme de développement de ce site du Patrimoine mondial, auquel, de son côté, le gouvernement de Costa Rica accorde une contribution importante. Une demande d'assistance de 20.000 \$ est également présentée pour les activités de formation (ateliers de formation sur place, formation continue sur le site du Patrimoine mondial de Rio Platano, etc.) qui sont associées à ce projet. Le montant total demandé pour 1986 s'élève par conséquent à 40.000 \$.

Panama (demande n° 159.1(3))

Contribution financière pour l'amélioration de l'infrastructure, un programme d'éducation environnementale et des activités relatives à l'appui technique et à la formation des exploitants locaux dans le Parc national de Darien, d'un montant de 40.000 \$. Ces activités entrent dans le cadre d'un projet déjà en cours pour lequel la contribution nationale s'élève à environ 80.000 \$ par an et l'appui bi-national et multi-national à 45.000 \$ par an.